REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

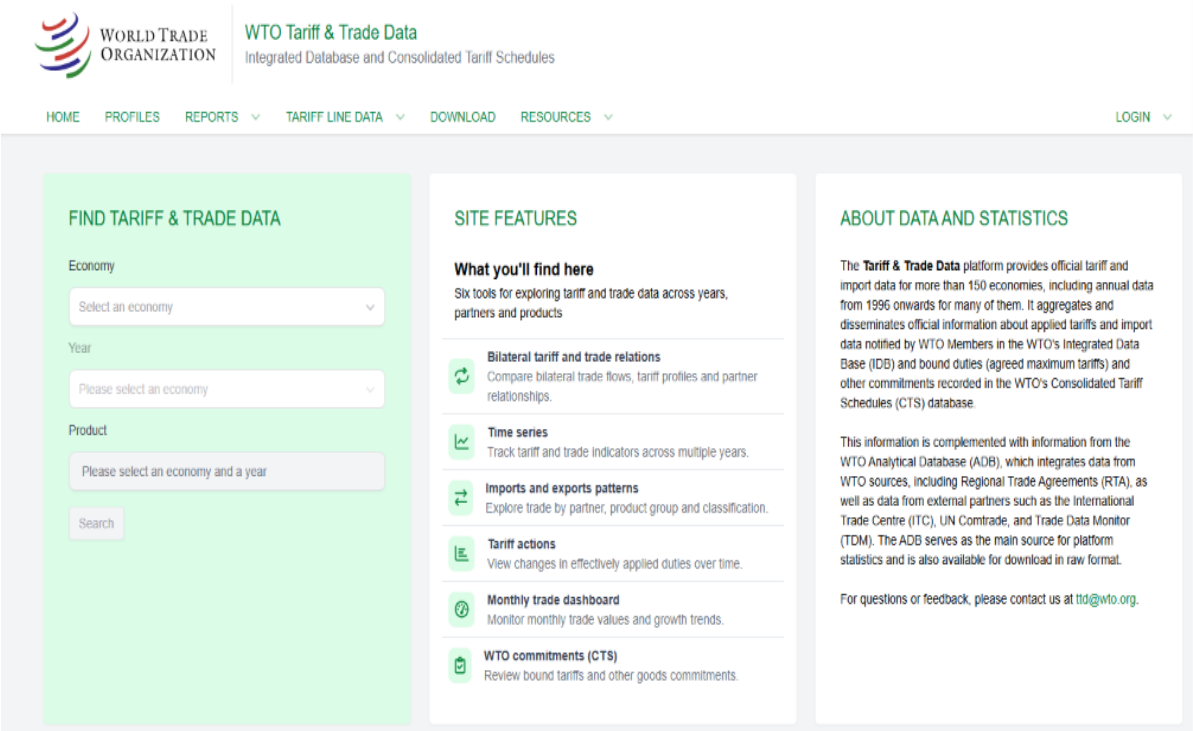
MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

CRADES

Centre de Recherche, d'Analyses des Echanges et Statistiques

Guide méthodologique d'analyse tarifaire et commerciale

Utiliser les outils de l'OMC pour éclairer la décision



Plateforme sur les données tarifaires et commerciales
(World Tariff and Trade Data – WTTD)

Adama CISSE
Ingénieur Statisticien Economiste/ MBA-Data strategist

SOMMAIRE

I. Préface 3
II. Ressources du portail WTO Tariff & Trade Data (TTD) 4
III. Système harmonisé (SH) : la grammaire invisible du commerce mondial 5
IV. Base de Données Intégrée (BDI) : voir ce qu'un pays applique réellement 8
V. Liste des Concessions Tarifaires (LTC) : connaître la limite que le pays s'est engagé à respecter 10
VI. Base analytique (ADB) : prendre du recul pour comparer et comprendre 13
VII. World Tariff Profiles : comprendre un pays avant d'étudier un produit 16
VIII. Parcours de l'analyste : de la question à la décision 19
Glossaire 21

I. Préface

Toute analyse commerciale commence par une série de questions.
Quel droit de douane un pays applique-t-il ? Peut-il l'augmenter ? Comment se compare-t-il à ses partenaires ? Quelle est sa politique commerciale ?
Pour répondre à ces questions, il ne suffit pas de consulter une base de données. Chaque outil de l'OMC répond à une étape précise du raisonnement de l'analyste.

Le parcours commence par le **Système harmonisé (SH)**, qui permet d'identifier sans ambiguïté le produit concerné. Si l'analyse porte sur plusieurs années, le **HS Tracker** vérifie que le code est resté comparable malgré les révisions du SH.

Une fois le produit identifié, la **Base de données intégrée (BDI)** indique les droits effectivement appliqués, les importations et les principaux partenaires commerciaux.

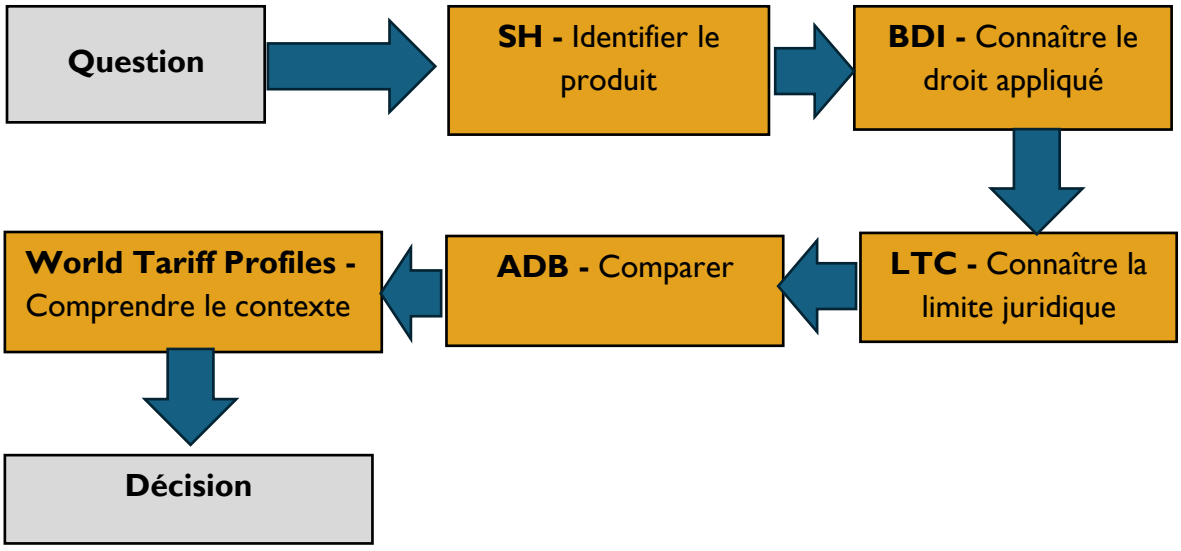
Pour savoir jusqu'où un pays peut légalement modifier son tarif, il faut ensuite consulter la **Liste des concessions tarifaires (LTC)**, qui présente les engagements consolidés auprès de l'OMC et la marge de manœuvre tarifaire disponible.

Lorsque l'analyse porte sur plusieurs pays, plusieurs produits ou plusieurs années, la **Base analytique (ADB)** fournit des données harmonisées permettant les comparaisons et les analyses statistiques.

Enfin, les **World Tariff Profiles** replacent ces résultats dans leur contexte en offrant une vue d'ensemble de la politique tarifaire et commerciale d'un pays.

Ainsi, chaque outil répond à une question spécifique, mais c'est leur utilisation successive qui transforme une demande en une analyse rigoureuse, puis une analyse en une décision éclairée.

Ce guide propose cette méthode de travail : savoir quel outil utiliser, à quel moment et pour répondre à quelle question.



II. Ressources du portail WTO Tariff & Trade Data (TTD)

Ressource	Finalité	Accès
Portail WTO Tariff & Trade Data (TTD)	Point d'entrée vers l'ensemble des outils	https://www.crades.sn/tariff-and-trade-data-plateform/
Système harmonisé (HS Tracker)	Vérifier les correspondances entre les versions du SH	https://www.crades.sn/hs-tracker/
Base de Données Intégrée (BDI/IDB)	Consulter les droits appliqués et les statistiques d'importation	https://www.crades.sn/base-de-donnees-integree-bdi-de-lomc/
Liste des Concessions Tarifaires (LTC/CTS)	Consulter les engagements tarifaires consolidés	https://www.crades.sn/la-base-de-donnees-des-listes-tarifaires-consolidees-ltc-de-lomc/
Base analytique (ADB)	Télécharger et exploiter des données harmonisées	https://www.crades.sn/base-de-donnees-analytique/
World Tariff Profiles	Comprendre le profil tarifaire et commercial des Membres de l'OMC	https://www.crades.sn/profil-tarifaire-et-commercial-des-membres-de-lomc/

Les ressources présentées dans ce guide sont complémentaires. Elles sont organisées selon la démarche d'analyse recommandée : identifier le produit (**SH**), vérifier la nomenclature (**HS Tracker**), consulter les droits appliqués (**BDI**), examiner les engagements consolidés (**LTC**), approfondir l'analyse comparative (**ADB**) et replacer les résultats dans leur contexte grâce aux ***World Tariff Profiles*.**

III. Système harmonisé (SH) : la grammaire invisible du commerce mondial

Derrière chaque statistique commerciale se cache un langage.

1. Pourquoi un langage commun pour les marchandises ?

Imaginez un exportateur au Sénégal qui vend des mangues au Japon.

- Il parle français.
- Son client parle japonais.
- Les douaniers utilisent des langues différentes.

Comment être certain que tout le monde parle du **même produit** ?
La réponse est : **Grâce au code SH (Système harmonisé).**

Le code SH est une **langue commune**, comprise par toutes les administrations douanières du monde.
Ainsi, lorsqu'un agent saisit un code SH, il n'y a plus d'ambiguïté sur le produit concerné.

2. Pourquoi le SH a-t-il été créé ?

Avant son introduction, chaque pays disposait de sa propre classification des marchandises.
Un même produit pouvait avoir :

- un code différent au Sénégal ;
- un autre en France ;
- un autre au Brésil.

Cette situation rendait les comparaisons internationales difficiles et limitait la qualité des statistiques commerciales.
Pour répondre à ce problème, **l'Organisation mondiale des douanes (OMD)** a créé le **Système harmonisé (SH)** en **1983**. Celui-ci est officiellement entré en vigueur le **1er janvier 1988**.
Aujourd'hui, plus de 200 économies utilisent cette nomenclature comme référence pour leurs échanges internationaux.

3. Comprendre la structure d'un code SH

Exemple fictif : **12.34.56.78**
Ce code se lit progressivement.

Niveau	Nombre de chiffres	Signification
Chapitre	2 chiffres	Grande famille de produits
Position	4 chiffres	Catégorie plus précise
Sous-position	6 chiffres	Niveau international commun
Extension nationale	8 chiffres et plus	Détail propre à chaque pays

Pourquoi les six premiers chiffres sont essentiels ?

Les six premiers chiffres constituent **la norme internationale.**
Ils sont identiques dans tous les pays membres.
Exemple : **1006.30 = Riz semi-blanchi**
Ce code peut être utilisé pour comparer :

- les importations du Sénégal ;
- celles du Brésil ;
- celles de la Chine.

4. Pourquoi les pays ajoutent-ils des chiffres supplémentaires ?

Au-delà de six chiffres, chaque pays peut adapter la nomenclature selon ses besoins.
Par exemple, le Sénégal peut distinguer :

- riz destiné à la consommation ;
- riz industriel ;
- riz bénéficiant d'un régime particulier.

Ces subdivisions nationales permettent :

- une meilleure gestion douanière ;
- une politique tarifaire adaptée ;
- des statistiques plus détaillées.

5. Une analogie simple

Imaginez une adresse postale.

- **Le pays** correspond au chapitre.
- **La ville** correspond à la position.
- **La rue** correspond à la sous-position (6 chiffres).
- **Le numéro de maison** correspond aux subdivisions nationales (8 à 10 chiffres).

Tout le monde peut trouver la rue grâce aux six premiers éléments communs, mais chaque pays organise ensuite les détails selon ses propres besoins.

6. Quel niveau utiliser selon l'objectif ?

- **Pour les comparaisons internationales**
 Utiliser principalement : ➡ **SH à 6 chiffres**
 Exemple : Comparer les exportations de mangues du Sénégal avec celles de la Côte d'Ivoire.
- **Pour les analyses nationales détaillées**
 Utiliser : ➡ **SH à 8, 9 ou 10 chiffres**
 Exemple : Analyser précisément les différentes catégories d'oignons importées par le Sénégal.

7. Le SH est un système évolutif

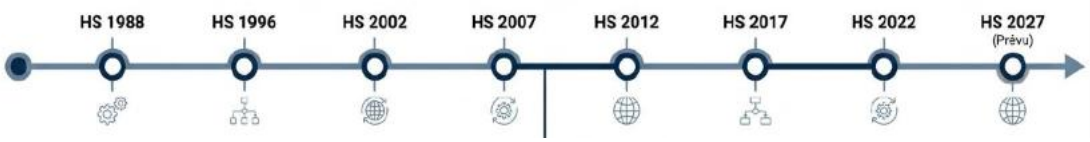
Le commerce mondial change constamment.
De nouveaux produits apparaissent :

- smartphones ;
- drones ;
- panneaux solaires ;
- imprimantes 3D ;
- cigarettes électroniques.

Une nomenclature fixe deviendrait rapidement obsolète.
C'est pourquoi l'OMD révise régulièrement le SH.

Les différentes versions du SH

Le SH a connu plusieurs révisions :



Pourquoi les révisions sont importantes pour les analystes ?

Une évolution de code ne signifie pas forcément une disparition du produit.

Exemple :

En 2012 : Produit A → Code 1234.56

En 2022 : Le même produit devient :

- 1234.57
- 1234.58

Si l'analyste compare directement les données, il pourrait croire à tort que le commerce a disparu.

Le problème vient simplement du changement de classification.

8. HS Tracker : l'outil de référence

Le **HS Tracker** développé par l'OMC permet de suivre les changements entre versions du SH.

Il permet notamment de vérifier :

- si un code existe toujours ;
- s'il a été modifié ;
- s'il a été remplacé ;
- quelles sont ses correspondances dans les versions suivantes.

Lien : https://hstracker.wto.org/

Supposons une étude :

Évolution des importations sénégalaises de panneaux solaires entre 2005 et 2025

La démarche professionnelle consiste à :

Étape 1 : Identifier le code utilisé en 2005.

Étape 2 : Vérifier son évolution dans le HS Tracker.

Étape 3 : Identifier les codes correspondants dans les versions suivantes.

Étape 4 : Construire une série statistique harmonisée.

Étape 5 : Réaliser l'analyse économique.

Le réflexe de l'analyste

Face à une série commerciale longue période, la première question n'est pas :

« Les échanges ont-ils augmenté ou diminué ? »

La première question est :

« Les produits sont-ils classés selon une nomenclature comparable sur toute la période ? »

C'est cette vérification qui garantit la fiabilité d'une analyse du commerce international.

Avant d'interpréter :

Vérifiez que le produit est correctement identifié, que la version du SH est cohérente avec la période étudiée et que les données sont comparables.

IV. Base de Données Intégrée (BDI) : voir ce qu'un pays applique réellement

Derrière chaque droit de douane affiché se cache une décision de politique commerciale.

1. Connaître les règles ne suffit pas

Après avoir identifié correctement le produit grâce au **Système harmonisé (SH)**, une nouvelle question se pose naturellement :

Quel droit de douane ce pays applique-t-il réellement sur ce produit ?

Connaître le code SH ne donne pas cette réponse.

Il faut consulter les mesures effectivement appliquées par l'administration douanière.

C'est précisément le rôle de la **Base de Données Intégrée (BDI)** de l'OMC.

Elle constitue la principale source d'information sur les droits de douane appliqués, les régimes préférentiels et certaines statistiques d'importation notifiées par les Membres.

Autrement dit, **le SH permet d'identifier le produit** ; **la BDI permet de comprendre les conditions réelles de son accès au marché.**

2. Que trouve-t-on dans la BDI ?

La BDI rassemble plusieurs informations indispensables à l'analyse tarifaire.

Quand l'utiliser ?

Besoin	**BDI**
Droit appliqué	✔
Droit NPF	✔
Droit préférentiel	✔
Taxes intérieures	✔
Valeur des importations	✔
Principaux fournisseurs	✔
Série chronologique	✔
Droit consolidé	✘ (LTC)

3. EXTRACTION

Procédure

Étape 1

Accéder à

WTO Tariff & Trade Data : https://ttd.wto.org/en

Base de Données Intégrée (IDB) : https://ttd.wto.org/en/data/idb

Étape 2

Sélectionner

Economy (Pays)

↓

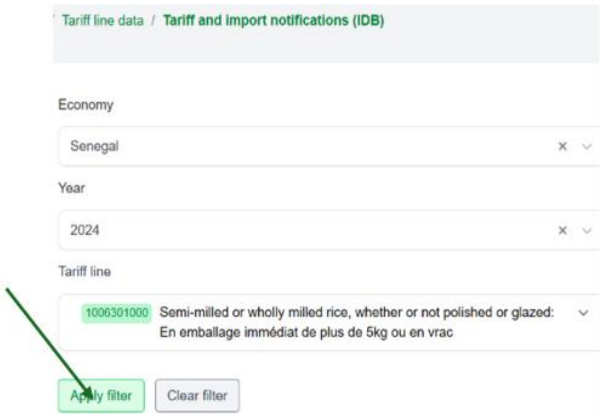
Year (Année)

↓

Tariff line (code SH du produit)

↓

Apply filter



Étape 3

La plateforme affiche automatiquement :

✓ Description du produit ✓ Code SH ✓ Droit NPF ✓ Droits préférentiels	✓ Taxes intérieures ✓ Valeur totale des importations ✓ Principaux fournisseurs

4. De la donnée à l'analyse

Imaginons qu'un décideur demande :

Quel est le régime tarifaire appliqué par le Sénégal au sucre et comment a-t-il évolué depuis 2019 ?

L'analyste suit alors une démarche simple :

1. identifier le produit grâce au code SH ;
2. consulter la BDI ;
3. sélectionner le pays, l'année et le code SH ;
4. extraire le droit appliqué, les importations et les principaux fournisseurs ;
5. analyser les évolutions observées.

À ce stade, l'analyste connaît les mesures effectivement appliquées.

Mais une question essentielle demeure :

Le Sénégal pourrait-il légalement augmenter ce droit de douane ?

La BDI ne répond pas à cette question.

5. Ce que la BDI ne dit pas

La BDI décrit **la pratique**.

Elle ne renseigne pas sur les **engagements juridiques** pris par un Membre auprès de l'OMC.

Pour savoir jusqu'à quel niveau un pays peut augmenter son droit de douane sans violer ses engagements, il faut consulter la **Liste des concessions tarifaires (LTC)**.

La BDI et la LTC sont donc complémentaires :

- **BDI :** ce que le pays applique-t-il réellement ?
- **LTC :** ce que le pays est-il autorisé à appliquer au maximum ?

Cette distinction est fondamentale pour toute analyse de politique commerciale.

6. Le réflexe de l'analyste

Avant d'interpréter un résultat issu de la BDI, posez-vous systématiquement quatre questions :

- Le produit est-il correctement identifié par son code SH ?
- Les données concernent-elles la bonne année ?
- S'agit-il d'un droit **appliqué** et non d'un droit **consolidé** ?
- Les importations et les partenaires commerciaux confirment-ils l'interprétation proposée ?

Ce n'est qu'après ces vérifications que les données de la BDI peuvent être transformées en une analyse fiable au service de la décision.

Avant de conclure:

Un droit de douane ne s'interprète jamais isolément. Examinez également les importations, les partenaires commerciaux, les préférences tarifaires et le contexte économique.

V. Liste des Concessions Tarifaires (LTC) : connaître la limite que le pays s'est engagé à respecter

Derrière chaque droit de douane appliqué se cache un engagement international.

1. Appliquer un droit ne signifie pas pouvoir l'augmenter librement

Après avoir consulté la **Base de Données Intégrée (BDI)**, l'analyste connaît le droit de douane effectivement appliqué par un pays.

Mais une nouvelle question apparaît presque immédiatement.

Le pays pourrait-il augmenter ce droit demain ?

Prenons un exemple.

Le Sénégal applique un droit de douane de **20 %** sur un produit agricole.

Un décideur demande :

Peut-on porter ce droit à 35 % afin de protéger davantage la production nationale ?

La BDI ne permet pas d'y répondre.

Pour savoir si cette augmentation est juridiquement possible, il faut consulter les engagements pris par le Sénégal auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

C'est précisément le rôle de la **Liste des Concessions Tarifaires (LTC)**.

2. Que contient la LTC ?

Contrairement à la BDI, qui présente les mesures effectivement appliquées, la LTC rassemble les **engagements tarifaires consolidés** des Membres de l'OMC.

Quand l'utiliser ?

Besoin	**LTC**
Droit consolidé	✔
Plafond tarifaire engagé	✔
Marge de manœuvre tarifaire	✔
Vérifier la conformité d'un droit appliqué	✔
Valeur des importations	✘
Principaux fournisseurs	✘
Droit effectivement appliqué	✘ (BDI)

3. Lire un engagement plutôt qu'un tarif

Le droit consolidé n'est pas le droit effectivement perçu à la frontière.

Il représente le **plafond juridique** inscrit dans les engagements internationaux d'un Membre.

Cette distinction est essentielle.

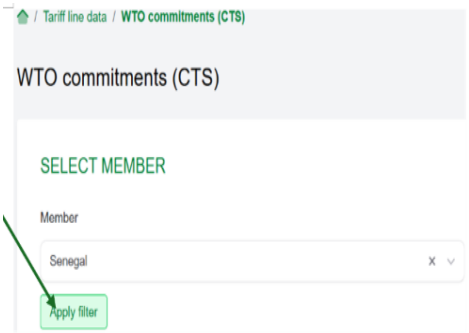
Si un pays applique aujourd'hui un droit de 15 % alors que son droit consolidé est de 40 %, il dispose encore d'une marge de manœuvre pour modifier sa politique tarifaire, dans la limite de ce plafond.

En revanche, si le droit appliqué atteint déjà le niveau consolidé, toute augmentation pourrait être incompatible avec les engagements pris à l'OMC.

La LTC permet ainsi de mesurer la flexibilité dont dispose un pays en matière de politique tarifaire.

4. EXTRACTION

Comment obtenir rapidement les données ?



Étape 1

Accéder à :

WTO Tariff & Trade Data : https://ttd.wto.org/en

WTO Commitments (CTS) : https://ttd.wto.org/en/data/cts

Étape 2

Sélectionner le **Membre de l'OMC** concerné.

Cliquer sur **Apply filter**.

Étape 3

Choisir la partie pertinente de la Liste des concessions (Part I, Part II, etc.) selon la structure du Membre.

Étape 4

Identifier le produit recherché à l'aide :

- du code SH ;
- de la description du produit ;
- des filtres disponibles.

Étape 5

Relever les informations utiles :

✓ code SH ;

✓ description du produit ;

✓ droit consolidé (Final Bound Duty) ;

✓ autres droits et impositions (Other duties and charges), lorsqu'ils existent ;

✓ observations éventuelles.

5. EXPLOITATION

Comment interpréter les résultats ?

Le droit consolidé représente le **niveau maximal** que le Membre s'est engagé à ne pas dépasser.

Quelques clés de lecture :

Observation	**Interprétation**
Droit appliqué < droit consolidé	Le pays conserve une marge de manœuvre tarifaire.
Droit appliqué = droit consolidé	La marge de manœuvre est nulle.
Droit appliqué > droit consolidé	Risque de non-conformité avec les engagements de l'OMC.
Écart important entre les deux	Forte flexibilité de la politique tarifaire.

Le droit consolidé ne correspond pas au droit effectivement perçu.

Il fixe uniquement une **limite juridique**.

6. De la donnée à la décision

Imaginons qu'une autorité souhaite renforcer la protection d'une filière industrielle.
L'analyste suit alors une démarche simple :

1. identifier le produit grâce au code SH ;
2. consulter le droit appliqué dans la BDI ;
3. rechercher le droit consolidé correspondant dans la LTC ;
4. comparer les deux niveaux ;
5. évaluer la marge de manœuvre disponible et formuler une recommandation.

Cette comparaison constitue le fondement de nombreuses analyses tarifaires et de nombreuses préparations aux négociations commerciales.

7. La BDI et la LTC : deux regards complémentaires

La BDI et la LTC répondent à deux questions différentes, mais indissociables.
La **BDI** répond à la question : **Que fait réellement le pays ?**
La **LTC** répond à une autre question : **À quoi le pays s'est-il juridiquement engagé ?**

- ✓ L'une décrit la pratique.
- ✓ L'autre fixe la limite juridique de cette pratique.

Une analyse tarifaire complète nécessite généralement de consulter les deux bases avant de tirer une conclusion.

8. Le réflexe de l'analyste

Avant de conclure qu'un pays peut modifier un droit de douane, vérifiez systématiquement :

- le produit est correctement identifié par son code SH ;
- le droit appliqué provient de la BDI ;
- le droit consolidé est extrait de la LTC ;
- la comparaison porte sur le même produit et la même nomenclature ;
- la marge de manœuvre tarifaire est correctement calculée.

Ce n'est qu'après cette comparaison que l'analyste peut apprécier si une évolution tarifaire est économiquement souhaitable et juridiquement possible.

Point d'attention :
Le droit consolidé ne constitue pas le tarif effectivement appliqué. Son intérêt réside dans la comparaison avec le droit appliqué, afin d'apprécier la marge de manœuvre tarifaire du Membre.

VI. Base analytique (ADB) : prendre du recul pour comparer et comprendre

Une donnée isolée informe. Une comparaison éclaire la décision.

1. Une seule observation ne suffit pas

Après avoir identifié **un produit (SH)**, consulté **le droit appliqué (BDI)** et vérifié **les engagements juridiques (LTC)**, l'analyste possède déjà une information solide.

Mais une nouvelle question apparaît.

Le Sénégal est-il plus protecteur que ses voisins ?

Ou encore :

Les droits de douane sur ce produit augmentent-ils partout ou uniquement dans ce pays ?

La BDI permet de répondre à ces questions, mais uniquement de manière limitée, pays par pays ou produit par produit.

Lorsqu'il faut comparer plusieurs économies, plusieurs secteurs ou plusieurs années, un autre outil devient indispensable : **la Base analytique (Analytical Database – ADB).**

2. Pourquoi l'ADB existe-t-elle ?

Les comparaisons internationales nécessitent des données homogènes.

Or les informations proviennent de différentes sources et ne sont pas toujours présentées selon la même structure.

L'ADB rassemble ces données, les harmonise et les organise afin de faciliter les analyses comparatives.

Elle s'appuie principalement sur les notifications officielles de la BDI, qu'elle complète, lorsque nécessaire, avec d'autres sources internationales reconnues telles que **UN Comtrade**, **ITC** ou **Trade Data Monitor**.

Son objectif n'est pas de remplacer la BDI, mais de transformer des données dispersées en une base cohérente destinée à l'analyse économique.

3. Passer d'un pays à une vision internationale

L'ADB permet d'aller bien au-delà de la consultation d'une ligne tarifaire.

Quand l'utiliser?

Si vous souhaitez…	**ADB**
Télécharger plusieurs codes SH simultanément	✔
Construire une série chronologique	✔
Comparer plusieurs pays	✔
Comparer plusieurs produits	✔
Obtenir des importations/exportations par partenaire	✔
Télécharger des données au format Excel/CSV	✔
Connaître le droit appliqué d'un seul produit	BDI préférable
Vérifier un engagement consolidé	LTC

4. EXTRACTION

Comment extraire les données ?

Accéder à :

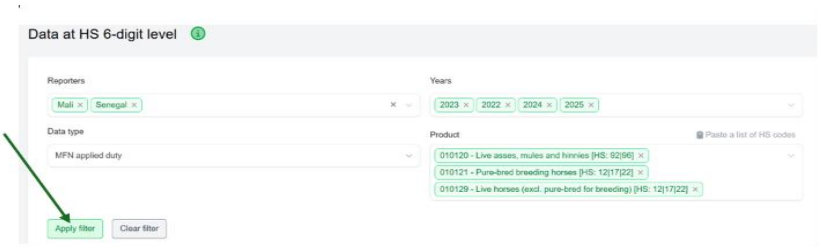
WTO Tariff & Trade Data : https://ttd.wto.org/en

Analytical Database (ADB) : https://ttd.wto.org/en/download/six-digit

Étape 1 : Définir la demande

Identifier :

- le pays ;
- la période ;
- les produits ;
- l'objectif de l'analyse.



Étape 2 : Paramétrer l'extraction

Sélectionner :

- Reporter ;
- Year(s) ;
- Data type (MFN, Preferential, Imports, Exports, Bilateral trade...) ;
- Code SH (un ou plusieurs).

Étape 3 : Générer le fichier

L'ADB produit un tableau contenant notamment :

- indicateur ;
- pays ;
- année ;
- version SH ;
- code SH ;
- partenaire ;
- valeur ;
- source des données.

Étape 4 : Vérifier

Avant toute exploitation :

✔ version SH

✔ période

✔ indicateur choisi

✔ source des données (WTO IDB, UN Comtrade, ITC…)

5. De la donnée au benchmark

Imaginons qu'un décideur demande :

Comment les droits NPF appliqués aux produits agricoles ont-ils évolué au Sénégal, au Maroc et en Côte d'Ivoire depuis 2015 ?

Une telle étude nécessite de comparer plusieurs pays sur une longue période.

L'analyste suit alors une démarche simple :

1. définir les pays, les produits et la période d'étude ;
2. sélectionner les indicateurs adaptés dans l'ADB ;
3. télécharger les données harmonisées ;
4. vérifier la version du SH et la source des données ;
5. construire les tableaux, graphiques et séries chronologiques ;
6. dégager les principales tendances et les différences observées.

6. Le réflexe de l'analyste

Lorsque votre étude dépasse le cadre d'un seul pays ou d'un seul produit, demandez-vous immédiatement :

Ai-je besoin d'une comparaison internationale ou d'une série chronologique ?

Si la réponse est oui, l'ADB devient l'outil de référence.

Elle permet de transformer des données harmonisées en tableaux comparatifs, graphiques, indicateurs et notes d'analyse, indispensables pour éclairer les choix des décideurs.

Condition d'une comparaison fiable :

Avant de comparer plusieurs pays ou plusieurs périodes, assurez-vous que les données reposent sur une même nomenclature, une période cohérente et une méthodologie identique.

VII. World Tariff Profiles : comprendre un pays avant d'étudier un produit

Derrière chaque ligne tarifaire se trouve une économie.

Après avoir identifié un produit, consulté son droit de douane ou comparé plusieurs politiques commerciales, une nouvelle question apparaît souvent.

1. Quel est, dans son ensemble, le profil commercial du pays que j'étudie ?

Le pays protège-t-il fortement son marché ?

Ses échanges sont-ils principalement tournés vers quelques partenaires ou sont-ils diversifiés ?

Quels produits dominent ses importations et ses exportations ?

Dispose-t-il d'une marge de manœuvre tarifaire importante ?

Répondre à chacune de ces questions en consultant successivement la BDI, la LTC et l'ADB serait long et peu efficace.

C'est précisément pour offrir cette vision d'ensemble que les **World Tariff Profiles** ont été conçus.

2. Pourquoi les World Tariff Profiles existent-ils ?

Les World Tariff Profiles rassemblent, sur une seule interface, les principaux indicateurs tarifaires et commerciaux d'un Membre de l'OMC.

Ils synthétisent des informations issues de plusieurs sources afin de fournir un diagnostic rapide de la politique commerciale d'un pays.

L'objectif n'est plus d'analyser un produit particulier, mais de comprendre les grandes caractéristiques d'une économie avant d'engager une analyse plus détaillée.

Autrement dit, les Profiles répondent à une question simple :

« À quel type d'économie ai-je affaire ? »

3. Ce que les Profiles permettent de comprendre

Si vous souhaitez…	**Profiles**
Obtenir un portrait économique d'un pays	✔
Connaître les principaux indicateurs tarifaires	✔
Identifier les principaux partenaires commerciaux	✔
Connaître les principaux produits importés ou exportés	✔
Identifier les accords préférentiels	✔
Préparer une mission ou une négociation	✔
Rechercher le droit appliqué d'un produit précis	✘ (BDI)
Consulter un droit consolidé par ligne tarifaire	✘ (LTC)

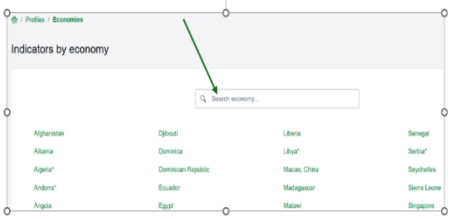
4. EXTRACTION

Comment obtenir rapidement les informations ?

Accéder à :

WTO Tariff & Trade Data : https://ttd.wto.org/en

Profiles : https://ttd.wto.org/en/profiles



Étape 1 : Sélectionner le Membre
Choisir l'économie concernée.

Étape 2 : Consulter le profil
Identifier les rubriques pertinentes :

- Applied tariffs ;
- Bound tariffs ;
- Imports ;
- Exports ;
- Preferential regimes.

Étape 3 : Relever les principaux indicateurs
Selon votre besoin, extraire notamment :
Tarification

- moyenne simple NPF ;
- moyenne pondérée ;
- part des lignes en franchise ;
- couverture des consolidations.

Commerce

- valeur totale des importations ;
- valeur totale des exportations ;
- principaux partenaires ;
- principaux produits échangés.

Préférences commerciales

- régimes préférentiels accordés ;
- préférences dont bénéficie le pays.

Étape 4 : Vérifier
Contrôler :
✔ l'année de référence ;
✔ la source des données ;
✔ les éventuelles notes méthodologiques.

5. EXPLOITATION
Comment interpréter les résultats ?
Les Profiles permettent d'obtenir un diagnostic global.
Quelques principes :

- une moyenne NPF élevée traduit généralement un niveau de protection plus important ;
- un écart important entre le tarif appliqué moyen et le tarif consolidé moyen traduit une marge de manœuvre tarifaire ;
- la concentration des importations ou des exportations peut révéler une forte dépendance commerciale ;
- les principaux produits échangés mettent en évidence la structure de l'économie ;
- les régimes préférentiels renseignent sur l'intégration commerciale du pays.

6. Les Profiles ne remplacent pas les autres outils

Les World Tariff Profiles offrent une vision d'ensemble, mais ils ne remplacent pas les bases spécialisées.
Ils permettent d'identifier les grandes tendances, sans entrer dans le détail d'un produit ou d'une ligne tarifaire.

- Si l'analyse porte ensuite sur un produit précis, il faudra consulter la **BDI**.
- Si la question concerne les engagements juridiques du pays, il faudra utiliser la **LTC**.
- Si l'objectif est de construire des comparaisons internationales ou des séries chronologiques, l'**ADB** sera plus appropriée.

Les Profiles constituent donc le point d'entrée stratégique de l'analyse.
Ils permettent d'abord de comprendre le pays, avant d'explorer les outils spécialisés qui répondront aux questions plus précises.

7. Le réflexe de l'analyste

Face à une nouvelle étude sur un pays, la première question n'est pas :
« Quel est le droit de douane appliqué à ce produit ? »
La première question est :
« Quel est le profil commercial général de cette économie ? »
Cette vue d'ensemble permet de replacer chaque analyse tarifaire dans son contexte et d'interpréter plus justement les informations issues de la BDI, de la LTC ou de l'ADB.

Avant d'approfondir l'analyse :
Commencez par situer le pays dans son environnement commercial. Cette lecture d'ensemble facilite l'interprétation des données détaillées issues des autres bases.

VIII. Parcours de l'analyste : de la question à la décision

Une question, une décision à préparer

Une nouvelle demande arrive sur le bureau de l'analyste.
L'autorité compétente souhaite disposer d'une note avant la prochaine réunion interministérielle.
La question est simple en apparence : **« Le Sénégal peut-il augmenter les droits de douane appliqués au riz semi-blanchi ? Et comment se situe-t-il par rapport au Maroc ? »**
La réponse, en revanche, ne peut pas reposer sur une intuition.
Elle doit être fondée sur des données fiables, conformes aux engagements internationaux et suffisamment argumentée pour éclairer la décision publique.

L'analyste ouvre alors le portail **WTO Tariff & Trade Data**.
Il sait qu'avant de répondre, il devra répondre à plusieurs autres questions.

Étape 1 : Sommes-nous certains de parler du même produit ? ***(SH)***

Avant toute analyse, une vérification s'impose.
Quel est exactement le produit concerné ?
Après consultation du **Système harmonisé (SH)**, l'analyste identifie le riz semi-blanchi sous le **code SH 100630**.
Cette étape peut paraître élémentaire.
Elle est pourtant essentielle : sans une identification précise du produit, toutes les analyses suivantes risqueraient de porter sur des données différentes.
Première certitude : Le produit est correctement identifié.

Étape 2 : Que fait réellement le Sénégal ? ***(BDI)***

L'analyste consulte ensuite la **Base de Données Intégrée (BDI)**.
Les informations apparaissent :

- droit NPF appliqué : **10 %** ;
- droit préférentiel de **0 %** pour les importations originaires de la CEDEAO ;
- taxes intérieures applicables.

Le constat est clair.
Aujourd'hui, le Sénégal applique effectivement un droit de **10 %** sur ce produit.
Mais cette information ne répond pas encore à la question de l'autorité.
Car appliquer **10 %** ne signifie pas nécessairement que le pays ne peut pas appliquer davantage.

Étape 3 : Jusqu'où le Sénégal peut-il aller ? ***(LTC)***

Pour répondre à cette nouvelle interrogation, l'analyste consulte la **Liste des Concessions Tarifaires (LTC)**.
Cette fois, il ne cherche plus le droit appliqué.
Il cherche le **plafond juridique** auquel le Sénégal s'est engagé auprès de l'OMC.
La réponse apparaît : **30 %.**
L'écart entre le droit appliqué (**10 %**) et le droit consolidé (**30 %**) révèle une **marge de manœuvre tarifaire théorique de 20 points de pourcentage**.

L'analyste note immédiatement une précision importante :
Cette marge existe au regard des engagements de l'OMC, mais toute modification devra également tenir compte des engagements régionaux, des accords préférentiels et des objectifs de politique commerciale.

Étape 4 : Le Sénégal est-il un cas particulier ? *(ADB)*
Une autre question se pose.
Le Sénégal protège-t-il davantage ou moins que d'autres pays ?
L'analyste utilise alors l'**Analytical Database (ADB)** pour comparer le Sénégal au Maroc.

Les résultats montrent :

Pays	Droit NPF appliqué
Sénégal	**10 %**
Maroc	**50 %**

Cette comparaison apporte un nouvel éclairage.
Le Maroc applique un niveau de protection sensiblement plus élevé sur cette même ligne tarifaire.
L'analyste comprend que la décision ne peut pas être appréciée uniquement à l'échelle nationale.
Elle doit aussi être replacée dans un environnement international.

Étape 5 : Que dit le contexte général ? *(World Tariff Profiles)*
Avant de conclure, une dernière vérification s'impose.
Quelle est, dans son ensemble, la politique commerciale du Sénégal ?
Les **World Tariff Profiles** permettent de répondre rapidement.
Ils montrent notamment que :

- le tarif NPF moyen appliqué est de **12 %** ;
- les engagements consolidés couvrent **100 %** des lignes tarifaires ;
- le Sénégal demeure fortement dépendant des importations, notamment pour les produits énergétiques et le riz ;
- les échanges s'inscrivent dans les cadres de la **CEDEAO**, de l'**UEMOA** et de la **ZLECAf**.

Le droit de douane sur le riz n'apparaît plus comme une donnée isolée.
Il s'inscrit désormais dans une stratégie commerciale plus large.

De la donnée à la décision

Après avoir mobilisé successivement le **SH**, la **BDI**, la **LTC**, l'**ADB** et les **World Tariff Profiles**, l'analyste est en mesure de formuler une recommandation.
Il ne répond pas simplement à la question :
« Le Sénégal peut-il augmenter ses droits de douane ? »
Il explique :

- ce que le Sénégal applique aujourd'hui ;
- ce que ses engagements internationaux lui permettent de faire ;
- comment il se situe par rapport à d'autres pays ;
- dans quel contexte commercial cette décision s'inscrit ;
- et quels éléments devront être pris en compte avant toute modification du tarif.

La décision appartient ensuite à l'autorité compétente.
L'analyste, lui, a rempli sa mission : transformer une question en une analyse rigoureuse, puis une analyse en un appui à la décision.

Glossaire

1. Organisation mondiale du commerce (OMC)
Institution internationale chargée d'établir les règles du commerce mondial et de veiller au respect des engagements commerciaux pris par ses Membres.
2. WTO Tariff & Trade Data (TTD)
Portail de l'OMC donnant accès aux principales ressources tarifaires et commerciales : SH, HS Tracker, BDI, LTC, ADB et World Tariff Profiles.

- **Identifier correctement le produit**

3. Système harmonisé (SH)
Nomenclature internationale élaborée par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) permettant de classer les marchandises échangées dans le commerce international.
4. Code SH
Code numérique attribué à une marchandise. Les six premiers chiffres sont harmonisés au niveau international et servent de référence pour les analyses comparatives entre pays.
5. Ligne tarifaire
Niveau de détail utilisé dans le tarif douanier d'un pays, généralement à 8, 9 ou 10 chiffres, pour distinguer des produits spécifiques.
6. Nomenclature douanière
Système de classification des marchandises utilisé par les administrations douanières pour appliquer les droits de douane et produire les statistiques commerciales.
7. HS Tracker
Outil de l'OMC permettant de suivre les correspondances entre les différentes versions du Système harmonisé afin de garantir la comparabilité des données dans le temps.

- **Connaître les mesures appliquées**

8. Base de Données Intégrée (BDI / IDB)
Base de données de l'OMC présentant les droits de douane effectivement appliqués, les régimes préférentiels, les taxes associées ainsi que certaines statistiques d'importation.
9. Droit NPF (Nation la Plus Favorisée)
Droit de douane appliqué à tous les Membres de l'OMC en l'absence d'un accord commercial préférentiel.
10. Droit préférentiel
Droit de douane réduit ou nul accordé dans le cadre d'un accord commercial préférentiel, par exemple la CEDEAO, l'UEMOA ou la ZLECAf.

- **Vérifier les engagements internationaux**

11. Liste des Concessions Tarifaires (LTC / CTS)
Base de données de l'OMC présentant les engagements tarifaires consolidés pris par chaque Membre.
12. Droit consolidé (Bound Duty)
Niveau maximal de droit de douane qu'un Membre s'est engagé à ne pas dépasser dans le cadre de l'OMC.

13. Consolidation tarifaire
Engagement juridique par lequel un Membre fixe un plafond tarifaire dans ses listes de concessions.
14. Marge de manœuvre tarifaire
Différence entre le droit consolidé et le droit effectivement appliqué. Elle représente la flexibilité théorique dont dispose un pays pour modifier son tarif douanier.

- **Comparer et analyser**

15. Base analytique (ADB – Analytical Database)
Base de données harmonisée permettant de comparer plusieurs pays, plusieurs produits ou plusieurs périodes et de réaliser des analyses statistiques.
16. Série chronologique
Ensemble de données observées sur plusieurs années afin d'analyser les évolutions dans le temps.
17. Benchmark
Méthode consistant à comparer les politiques tarifaires ou les performances commerciales de plusieurs pays afin d'éclairer l'analyse.

- **Comprendre le contexte commercial**

18. World Tariff Profiles
Publication de référence présentant une synthèse des principaux indicateurs tarifaires et commerciaux de chaque Membre de l'OMC.
19. Tarif NPF moyen
Moyenne des droits de douane NPF appliqués par un pays. Cet indicateur donne une vision globale de son niveau de protection tarifaire.
20. Couverture des consolidations
Part des lignes tarifaires pour lesquelles un Membre a pris un engagement tarifaire à l'OMC.
21. Partenaire commercial
Pays ou territoire avec lequel un Membre réalise des échanges d'importation ou d'exportation.
22. Régime préférentiel
Ensemble des accords commerciaux permettant de bénéficier de conditions tarifaires plus favorables que le régime NPF.